

étrangers signé à l'automne 1991. Cet accord entre le Canada et l'Argentine, qui vise à favoriser et à protéger les investissements, est maintenant en vigueur, l'Argentine ayant déjà fait savoir au Canada, au moyen d'une note, qu'elle avait, de son côté, rempli les formalités requises.

Pendant la visite, le ministre Wilson, le secrétaire des Mines, M. Angel Eduardo Maza, le secrétaire à l'Énergie, M. Carlos Manuel Bastos ainsi que des représentants du secteur privé canadien ont examiné les possibilités très prometteuses de coopération dans les domaines de l'énergie et de la cartographie géophysique.

«Le Canada souhaite consolider ses liens commerciaux et économiques avec l'Argentine, a déclaré le Ministre. Grâce aux réformes économiques et à la libéralisation du marché argentin, les entreprises canadiennes et argentines seront davantage en mesure d'accroître leurs relations commerciales et leurs investissements et d'établir des partenariats mutuellement avantageux.»

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874